

N° de la licence

Le règlement numéro 2002-730, adopté le 3 juin 2002, stipule entre autres que « le gardien d'un chien, dans les limites de la Municipalité, doit, avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année, obtenir une licence pour ce chien ». Également, le maximum de chiens gardés par unité d'habitation est de trois.

Identification du propriétaire du chien			
N° civique	Adresse		Ville
			Boischatel
Province	Code postal	N° téléphone	N° cellulaire ou autre
Québec	G0A 1H0	(   )	(   )
Autres informations, courriel, etc.			

**Description de l'animal 1**

N° de licence \_\_\_\_\_

Nom	Race	Couleur
Date ou année de naissance	Sexe	Signe distinctif
	Mâle <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/>	

**Description de l'animal 2**

N° de licence \_\_\_\_\_

Nom	Race	Couleur
Date ou année de naissance	Sexe	Signe distinctif
	Mâle <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/>	

**Description de l'animal 3**

N° de licence \_\_\_\_\_

Nom	Race	Couleur
Date ou année de naissance	Sexe	Signe distinctif
	Mâle <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/>	

En inscrivant mon nom dans la case signature ci-après, je confirme ma signature

Signature	Date

Veuillez prendre note que si vous n'êtes plus propriétaire de la résidence, vous devez nous en aviser le plus tôt possible.